



C.A.P. Académiques

Des personnels

A.S.U.

Vote par correspondance avant le 4 décembre 2007

Les rémunérations :

De plus en plus de traitements avoisinent le SMIC, pendant que le minimum fonction publique court après lui. Selon l'INSEE, les principales préoccupations des fonctionnaires et agents publics : l'augmentation du point d'indice et la préservation de l'emploi public.

Une perte de 0,9 % en moyenne pour 2005, malgré la prise en compte des primes et, pire, des avancements (d'échelon et de grade)! C'est ce qu'annonce l'INSEE qui vient de publier son bilan annuel de l'évolution des salaires des agents de l'État (INSEE première n° 1151 de juillet 2007).

Ces constats confirment clairement les analyses de la CGT : le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en régression depuis plusieurs années, la valeur du point d'indice ayant ainsi perdu 6,05% depuis le 1^{er} janvier 2000! Socialement juste, parfaitement réaliste, la revalorisation des traitements est aussi positive pour l'économie. D'une part, elle permet de développer la consommation des ménages, principal vecteur de la croissance (et les agents de la Fonction publique représentent, ne l'oublions pas, environ 20 % des salariés). D'autre part, la majoration de 5 % de la valeur du point rapporterait -hors retraite- entre 450 et 500 millions d'euros à la protection sociale.

Les principales revendications salariales de la CGT :

- Revalorisation de la valeur du point d'au moins 5 %.
- Passage immédiat du minimum fonction publique à 1.500 euros bruts.

Fusion des corps de catégorie C :

L'instauration d'un corps unique, sans grades, en catégorie C est une vieille

revendication de la CGT, afin de supprimer les barrages artificiels sur la carrière des agents. Mais, la réforme proposée par le ministère dans le but de « l'amélioration des carrières » ne répond pas à notre attente, en maintenant 4 grades pour le corps des Adjoints administratifs. Vous le constatez, dans la réalité cette réforme ne vous a apporté quasiment aucune amélioration financière, puisque le reclassement se fait à échelon égal ou immédiatement supérieur si ce n'est le point d'indice uniforme supplémentaire gracieusement accordé par le gouvernement. Cette réforme n'est qu'une réponse, à minima, au relèvement et à l'unification du SMIC.

Les principales revendications statutaires de la CGT :

- Prime identique pour tous les Adjoints
- Véritable refonte globale de la grille indiciaire...
- Organiser un doublement de traitement entre le début et la fin d'un déroulement de carrière.
- Création d'emplois statutaires, seul levier pour la résorption de la précarité et obtenir des promotions de corps pour les fonctionnaires.

La réforme de l'évaluation :

La réforme de 2002 a instauré la fixation d'objectifs individuels et leur évaluation, sans tenir compte des objectifs globaux du service. Le nouveau décret supprime la notation aussi bien pour les personnels de l'ASU que de l'ITRF. Mais l'évaluation conditionne directement des réductions d'ancienneté et de changement de grade.

La revendication de la CGT :

- évaluation des objectifs du service dans son ensemble et non évaluation individuelle.

L a réforme des universités :

La loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) votée par le parlement est parue au JO du 10 août dernier. Les risques de voir bradé le service public d'enseignement supérieur et de recherche sont bien réels. Cette réforme attribue aux présidents des pouvoirs renforcés en matière de recrutement des fonctionnaires, avec un droit de veto pour l'affectation de lauréats de concours dans son établissement, avec la haute main sur la politique d'attribution des primes... La loi accroît encore plus la précarité dans les universités en officialisant le recrutement de CDD ou de CDI sur des fonctions permanentes, ce qui, couplé avec la non-création d'emplois de fonctionnaires, constitue à terme un risque de mise en extinction des corps des fonctionnaires ASU et ITRF.

L a principale revendication de la CGT :

⇒ Abrogation de la loi relative aux libertés et responsabilités des Universités

L a retraite :

Un constat de nos élus à la CAPN :
De plus en plus de nos collègues partent à la retraite soit :

- sans avoir le nombre d'années complet (surtout les femmes)
- au-delà de 60 ans pour obtenir le minimum de retraite.

L es principales revendications de la CGT, pour tous les salariés :

- ⇒ Droit de partir à la retraite à 60 ans (et non comme nous le propose le gouvernement à 61, puis 62, 63 ans...)
- ⇒ taux de remplacement égal à 75% du dernier salaire, pensions indexées sur les salaires.
- ⇒ Retour à 37,5 années, soit 150 trimestres
- ⇒ Départ anticipé pour les fonctionnaires effectuant des travaux pénibles et astreignants

La CGT c'est aussi au quotidien l'organisation syndicale à laquelle vous vous adressez pour son efficacité dans les combats dans vos établissements contre l'injustice, l'arbitraire, le

clientélisme et dans la défense de tous et de chacun ...

***Ces élections vous donnent
l'occasion de vous exprimer,
profitez-en ...***

Pourquoi une CAPA ?

Obligatoirement consultée pour émettre un avis sur tous les événements qui jalonnent le déroulement de carrière d'un agent (elle est toujours consultative).

Elle a notamment à délibérer sur :

- Les propositions de titularisation, de reconduction de stage ou de refus de titularisation,
- L'avancement au choix (inscription sur la liste d'aptitude au corps supérieur)
- L'avancement de grade (inscription au tableau d'avancement au grade supérieur)
- Les bonifications d'échelon (réduction du temps moyen)
- Les détachements et mutations,
- Les demandes de formation,
- Les problèmes disciplinaires, ...etc.

En tant qu'élus CGT à la CAPA des personnels Administratifs (ASU), nous voulons la transparence et l'égalité dans le traitement des dossiers de nos collègues. Nous voulons que les choses bougent, et c'est seulement grâce à vous que nous pourrions y arriver, en travaillant ensemble.

Majoritaire dans notre pays, la CGT est la première force syndicale qui lutte pour l'emploi, les salaires, la retraite, la protection sociale, la défense du service public et des garanties collectives de nos statuts et de nos carrières.
Vous êtes aussi nombreux, au quotidien dans les établissements, à faire confiance à la CGT.

***Osez la CGT
Votez la CGT****

*Avant le 4 décembre 2007

(vote par correspondance)